



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Flash info n°1

France Relance Moselle

17 mai 2021



Retrouvez les précédents bulletins France Relance Moselle [ici](#) !

**Un guichet
unique et gratuit
des aides à la
relance** →

La préfecture de région Grand Est, la région Grand Est et Aides-territoires ont conçu un **guichet unique et gratuit des aides à la relance** pour rendre visibles et lisibles tous les dispositifs à destination des particuliers, des entreprises, des collectivités territoriales et des administrations. Il recense les aides récurrentes, les appels à projets (AAP), les appels à manifestation d'intérêt (AMI), etc., qu'il s'agisse d'outils nationaux ou d'offres spécifiques au Grand Est. Guichet disponible [ici](#) !

Quelques AAP →
en cours

• **Aide au déploiement du tri sélectif hors foyer portée par l'ADEME**

Pour qui? une personne publique ou privée compétente pour la collecte et/ou le traitement des emballages ménagers issus de la consommation hors foyers ou un établissement recevant du public.

Comment? les investissements dans des équipements permettant le tri sélectif peuvent être aidés jusqu'à 50 %.

Quand? six dates de dépôt des dossiers sont fixées jusqu'au 30 juin 2022, la première étant le 1 juin 2021. → [En savoir plus.](#)

• **AAP « fonds tourisme durable - développer une offre de services Slow Tourisme » jusqu'au 14/06/2021, porté par l'ADEME.**

Comment? soutien financier des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme durable en priorité dans les territoires ruraux. Il s'articule autour de trois volets : soutien à la transition durable de la restauration (volet 1) et des hébergements touristiques (volet 2), et soutien au développement d'offres de slow tourisme (volet 3). → [En savoir plus.](#)

• **AAP « renforcement des compétences de la filière nucléaire » jusqu'au 01/06/21, porté par BPI France.**

Pourquoi? objectif d'identifier des projets permettant le développement, le renforcement ou le maintien des compétences de la filière nucléaire française, notamment dans les métiers jugés critiques → [En savoir plus.](#)

- L'entreprise « **cuisines Grandidier** » à Rémyilly pour le fonds territoires d'industrie,
- L'entreprise **Gravlor** à Metz pour le guichet Industrie du futur,
- L'association **Caritas Moselle** pour le soutien aux associations de lutte contre la pauvreté...

... et bien d'autres encore dans les jours à venir !

**La Moselle compte
de nouveaux
lauréats :
félicitations à eux !** →

Si vous aussi vous souhaitez devenir lauréat, prenez contact avec un des **développeurs de la relance** qui œuvrent au quotidien pour accompagner les entreprises au montage de dossier : contacts disponibles [ici](#) !

Le focus de la quinzaine : l'inclusion numérique

Le déploiement des conseillers numériques →



**CONSEILLER
NUMÉRIQUE**

La crise sanitaire a mis en lumière l'importance des outils numériques pour travailler, enseigner, soigner ou assurer la permanence des services publics. L'un des objectifs du plan de relance est de démocratiser l'accès au numérique pour tous : tel est l'objectif du déploiement des conseillers numériques, qui ont vocation à soutenir nos concitoyens dans leurs usages quotidiens du numérique. Ils peuvent être recrutés par des collectivités ou des structures privées (associations, entreprises).

En Moselle, le recrutement de **19 conseillers numériques** a déjà été validé par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), au sein de 12 structures distinctes : aussi bien publiques (à l'instar des mairies d'Achen, de Metz ou encore de Thionville) que privées (telles que la mission locale du pays messin ou la fédération départementale des familles rurales de Moselle). Ces structures bénéficieront d'un soutien financier de l'État à hauteur de **50 000 € par poste sur 24 mois**, et d'une prise en charge à **100 % des frais de formation**.

→ Une **seconde vague** de recrutements devrait intervenir d'ici **juin 2021**. À terme, la Moselle pourrait compter jusqu'à **50 conseillers numériques**, déployés sur l'ensemble du territoire.

La numérisation des TPE : une aide élargie et prolongée →

Afin de répondre au besoin des petites entreprises de se doter d'outils numériques pour la poursuite et la relance de leur activité, cette aide prend en charge tout ou partie des coûts liés à une démarche de numérisation concernant la vente ou la promotion, la gestion de l'entreprise ou encore la relation client.

Pour qui ? l'aide de 500 euros pour la numérisation des **TPE** est prolongée jusqu'au **30 juin 2021** et est également élargie à **toutes les entreprises de moins de 11 salariés, tous secteurs confondus**.

Comment ? Pour bénéficier de cette aide, les entreprises devront justifier, à l'aide d'une ou plusieurs factures, avoir engagé des dépenses de numérisation à hauteur de 450 euros minimum, et ce entre le 30 octobre 2020 et le 30 juin 2021.

Les informations portant sur les conditions d'éligibilité à l'aide et le téléservice de dépôt de dossiers se trouvent sur le site de France Num : [ici](#) !

